

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25/01/2016 à 19H30

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - GONAND - HAGEN.
MMES : WINTERRATH - HEMMER – REYROLLE – SCHWARTZ - DUMAS.

Absent avec excuse : MM : MASSON (procuration à Mme WINTERRATH).

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30/11/2015 (**point N°2**)

Point N°3 - Approbation du compte administratif 2015.

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal le temps de la délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELION Charles, 1er Adjoint,
- **vote et approuve** à l'unanimité le compte administratif 2015 qui présente un excédent global de clôture de : 358.000,83 €
- dont un excédent de fonctionnement de : 78.167,62 €
- et un excédent d'investissement de : 279.833,21 €

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 458 178,42€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 79.770, 87 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -178 345,21€
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -1 603,25€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 188 600,00€
En recettes pour un montant de : 203 490,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement : 78.167,62 €

Point N°4 – Orientations budgétaires

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les orientations budgétaires à privilégier pour l'établissement du budget primitif 2016. Celles-ci consistent essentiellement à achever les travaux déjà en cours sur la commune (enfouissement des réseaux à Haute-Rentgen et Basse-Rentgen, réfection voirie à Haute-Rentgen). Les nouvelles opérations porteront sur la mise aux normes des bâtiments publics et la révision du PLU.

Ce point ne nécessite pas de délibération.

Point N°5 – Echange de terrains entre la Commune et Messieurs WEHR et ADANS-DESTER

Dans le cadre de l'échange de terrains entre la Commune et Messieurs WEHR et ADANS-DESTER, un acte d'échange sans soulte a été dressé le 14/12/2015 et transmis au Pôle Enregistrement du Centre des Impôts de Thionville.

La valeur des biens échangés ne figurant pas dans l'acte sans soulte, le Pôle enregistrement ne peut procéder à l'enregistrement de l'acte et demande une consultation des Services des Domaines pour définir la valeur des biens échangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **autorise** Madame le Maire à effectuer ces démarches.

Point N°6 – Convention de location de l'enclave de chasse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de louer, pour la période du 30 novembre 2015 au 1er février 2024, à Madame CHARPENTIER Dominique, le droit de chasse sur l'enclave, d'une superficie de 29 hectares 70 ares et 91 centiares, tel qu'il figure sur le plan de chasse.

Le montant de l'indemnité de location est fixé à 552,99 € par an.

- **autorise** Madame le Maire à signer la convention de location de l'enclave de chasse avec Madame CHARPENTIER.

Point N°7 – Divers

Réfection d'un chemin piéton – Devis STRADEST

Le devis STADEST étant très élevé, Madame le Maire propose de consulter une autre entreprise pour ces travaux.

Doléances de Madame INGHINGOLO

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Madame INGHINGOLO qui sollicite l'aménagement d'un trottoir devant son domicile.

En attendant que les travaux de voirie soient faits Rue Saint Jean, M. GONAND propose la mise en place de bacs à fleurs devant la maison de Madame INGHINGOLO afin d'empêcher le passage de véhicules sur la partie engazonnée et éviter ainsi la projection de terre sur le muret récemment rénové et repeint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 29/01/2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 28/01/2016.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

